

COMPTES SOCIAUX 2025



COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN - ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Montant Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2025	31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1				
Frais de développement		54 987	41 706	13 281	13 717
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		20 049	16 766	3 283	3 721
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		12 604		12 604	14 753
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.1				
Terrains		882		882	882
Constructions		11 927	9 018	2 908	3 203
Installations techniques, matériel et outillage industriels		25 454	22 291	3 163	3 988
Autres immobilisations corporelles		4 037	3 182	854	894
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		131	-	131	1 623
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.2				
Participations	4.2	70 454	21 635	48 819	49 070
Créances rattachées à des participations	4.2	221 362	33 300	188 062	231 391
Autres titres immobilisés	4.2	13 763	9 576	4 188	5 167
Autres Immobilisations financières		1 655	-	1 655	2 394
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		437 307	157 475	279 832	330 803
STOCKS ET EN COURS	5				
Matières premières et autres approvisionnements		18 383	1 107	17 276	18 623
En-cours de production		3 446	-	3 446	2 513
Produits finis		18 938	654	18 284	18 786
Marchandises		13 815	1 045	12 770	12 092
Avances et acomptes versés sur commande		930	-	930	499
CREANCES					
Créances Clients et Comptes rattachés	6	96 289	45 680	50 609	71 947
Autres créances	7	17 469	-	17 469	15 539
Charges constatées d'avance	8	1 772	-	1 772	2 182
Valeurs mobilières de placement		150	-	150	122
Instruments financiers à terme et jetons détenus	8	3 280	-	3 280	-
Disponibilités		11 683	-	11 683	17 756
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		186 155	48 486	137 669	160 060
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif	8	4 207	-	4 207	2 151
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF		627 669	205 961	421 708	493 014

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	10	4 078	4 078
Primes d'émission, de fusion, d'apport		3 753	3 753
Réserve légale		448	448
Réserves réglementées		32 440	32 440
Report à nouveau		69 409	61 493
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		(7 493)	14 391
Subventions d'investissement		1	2
Provisions réglementées	2.2	445	475
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	103 082	117 080
Provisions pour risques		7 088	5 909
Provisions pour charges		4 274	3 716
TOTAL DES PROVISIONS	12	11 362	9 624
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13.1	181 586	219 168
Emprunts et dettes financières diverses		198	292
Instruments financiers à terme		-	23
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 290	5 722
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14	41 335	43 621
Dettes fiscales et sociales	14	6 329	9 008
Autres dettes	14	60 823	57 310
Produits constatés d'avance	8	1 018	1 474
TOTAL DETTES		298 581	336 617
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	8	8 683	29 693
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF		421 708	493 014

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises		42 932	48 334
Production vendue		123 600	196 723
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	15	166 532	245 057
Production stockée		514	6 885
Production immobilisée		4 788	6 209
Subventions		128	14
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 755	6 786
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		139	
Autres produits	18	9 980	17 640
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		192 837	282 591
Achats de marchandises		24 478	26 112
Variation de stocks marchandises		(700)	(1 297)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		91 408	121 031
Variation de stocks de matières premières		1 654	19 825
Autres achats et charges externes (I)		41 436	55 286
Impôts, taxes et versements assimilés		2 276	2 478
Salaires		32 062	33 042
Cotisations sociales		13 066	14 027
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4	10 416	9 542
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		2 368	13 643
Dotations aux provisions	12	1 304	1 242
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		154	
Autres charges	18	5 944	4 230
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		225 866	299 162
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(33 028)	(16 570)
Produits financiers de participation		24 766	21 282
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3	
Autres intérêts et produits assimilés		22 661	25 280
Reprises sur dépréciations et provisions		2 878	4 583
Différences positives de change		1 549	3 115
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		51 856	54 261
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		12 193	5 114
Intérêts et charges assimilés		15 505	18 068
Différences négatives de change		1 892	2 681
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		29 590	25 864
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	19.1	22 267	28 397
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)		(10 762)	11 827
Produits exceptionnels (V)		227	2 163
Charges exceptionnelles (VI)		387	1 476
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V)-(VI)	19.2	(159)	686
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	20	(3 428)	(1 878)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		245 541	339 015
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI +VII+VIII)		253 034	324 623
BÉNÉFICE OU PERTE		(7 493)	14 391

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF	2	NOTE 13 - EMPRUNTS	21
BILAN - PASSIF	3	13.1 Emprunts auprès des établissements de crédit	21
COMPTE DE RÉSULTAT	4	13.2 Échéancier des emprunts et dettes financières diverses	22
NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6	NOTE 14 - ECHEANCE DES DETTES	22
NOTE 2 - METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	6	NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES	22
2.1 Immobilisations incorporelles	7	NOTE 16 - TRANSFERTS DE CHARGES	23
2.2 Immobilisations corporelles	8	NOTE 17 - HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
2.3 Immobilisations financières	9	NOTE 18 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES	23
2.4 Stocks et en-cours	10	NOTE 19 - AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	23
2.5 Créances et dettes	10	NOTE 20 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER	24
2.6 Conversion des opérations en devises	10	20.1 Résultat financier	24
2.7 Valeurs mobilières de placement	10	20.2 Résultat exceptionnel	24
2.8 Instruments Financiers	10	NOTE 21 - REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	25
2.9 Provisions	11	21.1 Répartition de l'impôt	25
2.10 Résultat d'exploitation	12	21.2 Crédits d'impôts	25
2.11 Résultat financier	12	NOTE 22 - SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	25
2.12 Résultat exceptionnel	12	NOTE 23 - INTEGRATION FISCALE	26
NOTE 3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	13	NOTE 24 - SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS	26
NOTE 4 - IMMOBILISATIONS	13	NOTE 25 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	26
4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	13	25.1 Engagements liés au crédit-bail	26
4.2 Immobilisations financières	14	25.2 Autres engagements donnés	27
4.3 Mouvements sur actions propres	15	NOTE 26 - ENGAGEMENTS REÇUS	28
4.4 Liste des filiales et participations	16	NOTE 27 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES	28
NOTE 5 - STOCKS	17	NOTE 28 - EFFECTIF MOYEN	28
NOTE 6 - CREANCES CLIENTS	18	NOTE 29 - EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE	28
NOTE 7 - ECHEANCE DES CREANCES	18	NOTE 30 - COMPTE DE RESULTAT 2024 SELON ANC 2014-03	29
NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION	18		
NOTE 9 - CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR	19		
9.1 Charges à payer	19		
9.2 Produits à recevoir	19		
NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES	19		
NOTE 11 - IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES	20		
NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20		

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La baisse du marché mondial de la nacelle, débutée au second semestre 2023, s'est poursuivie sur l'année 2025. Celui-ci a atteint son niveau le plus bas depuis le déclenchement de l'épidémie de Covid en 2020, principalement impacté par une nouvelle forte baisse du marché chinois. Dans ce contexte de marché incertain, le chiffre d'affaires d'Haulotte Group SA s'établit à 167 M€, en baisse de 79 M€ soit -32 % versus 2024.

Sur l'année, le résultat d'exploitation de Haulotte Group SA reste négatif et s'établit à -33 M€ en 2025 contre -16 M€ en 2024.

Le résultat financier de +22M€ s'explique principalement par le versement de dividendes de certaines des filiales du Groupe sur l'année 2025.

Du fait de ces divers éléments, l'année 2025 présente un résultat négatif de -7.5 M€.

NOTE 2 - METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et au règlement ANC 2022-06.

À compter de l'exercice 2025, l'entreprise a appliqué le nouveau Plan Comptable Général issu du règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022, obligatoire pour tous les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025.

L'application de ce règlement constitue un changement de réglementation et s'analyse, par conséquent, comme un changement de méthode prospectif, sans incidence sur 2024, sauf regroupements ou reclassements liés aux modifications de la présentation des états financiers.

Les évolutions les plus significatives impactant les comptes annuels sont les suivantes :

• **Nouvelle définition du résultat exceptionnel :**

- Le résultat exceptionnel est désormais réservé aux événements majeurs et inhabituels. Il exclut les opérations récurrentes ainsi que la plupart des sorties d'actifs. Au-delà de ces éléments majeurs et inhabituels, les écritures purement fiscales telles que les amortissements dérogatoires ainsi que les corrections d'erreurs sont toujours considérés comme constitutifs d'un élément du résultat exceptionnel.

- Les cessions d'immobilisations ne sont plus comptabilisées dans le résultat exceptionnel :
- celles concernant les immobilisations corporelles et incorporelles sont désormais intégrées au résultat d'exploitation
- celles relatives aux immobilisations financières sont enregistrées dans le résultat financier.

• **Suppression de la notion de transferts de charges :**

- Les opérations correspondantes doivent désormais être enregistrées au crédit des comptes de charges de même nature, améliorant la lisibilité et la transparence des états financiers.

Par ailleurs, l'application de ce nouveau règlement conduit à des adaptations de présentation de certains postes des comptes annuels. Ces évolutions de présentation n'ont pas eu d'incidence significative sur le résultat, la situation financière ou le patrimoine de la société au titre des données comparatives.

Le résultat publié lors de l'exercice précédent selon le règlement ANC 2014-03 est présenté dans la note 30.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices comptables,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, hors frais financiers. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans, en fonction de leur durée d'utilité.

Les modèles et dessins sont amortis sur 5 ans.

Frais de développement

Les frais de développement sont présentés en immobilisations incorporelles s'ils respectent les conditions précises d'activation.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- il existe des ressources techniques et financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est alors réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

La valeur nette comptable des frais de développement est inscrite dans la réserve indisponible des capitaux propres.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions :	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en produits et charges d'exploitation.

• **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables. Il s'agit essentiellement des amortissements sur les valeurs résiduelles des nacelles immobilisées.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

• *Titres de participation*

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition en valeur historique. Ces coûts d'acquisition incluent les droits de mutation, commissions et honoraires directement attribuables à l'opération d'achat des titres. Ces frais sont incorporés au coût de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une période de 5 ans.

En fin d'exercice, la valeur d'inventaire des titres est comparée à leur valeur d'utilité déterminée notamment en référence à la quote-part de situation nette détenue et aux perspectives d'évolution de la société. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant. Lorsque cela s'avère nécessaire (en particulier en cas de situation nette négative des filiales), des provisions complémentaires sont comptabilisées en dépréciation des actifs intra-groupe (créances, comptes courants) et, si nécessaire, en provision pour risques et charges pour le complément.

L'essentiel des titres de participation sont évalués par rapport à la quote-part de situation nette détenue, cette approche ne fait pas appel à des hypothèses estimatives sensibles. Concernant Acarlar, la société se fonde notamment sur la méthode des multiples et une valeur d'utilité qui repose sur les business plans établis sur plusieurs années (5 ans généralement), dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés.

• *Créances rattachées à des participations*

Les créances rattachées à des participations sont relatives aux créances en comptes courants long terme et aux prêts consentis aux filiales.

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants long terme et les prêts consentis à nos filiales en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels gains de change sont comptabilisés en écart de conversion et sont maintenus au bilan. Les éventuelles pertes de change donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change.

Les comptes courants long terme font l'objet d'une dépréciation dans les cas décrits au paragraphe précédent. La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

• *Autres créances*

Les comptes courants court terme en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels pertes et gains de change sont comptabilisés en résultat de change.

La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Groupe a procédé à une mise à jour de la définition Court Terme / Long Terme des créances et dettes rattachées aux participations dans les filiales. La part court terme est définie par un multiple de l'EBITDA moyen de la filiale (sur trois exercices précédents).

• *Actions propres*

Les titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions par le groupe sont comptabilisés en immobilisations financières. Ils sont valorisés au prix d'achat. A la fin de l'exercice, leur valeur d'inventaire est estimée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des actions propres est inscrite dans la réserve indisponible des capitaux propres.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

2.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale),
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion),
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état, est inférieure à la valeur comptable des stocks définis ci-dessus.

Les stocks de composants et de pièces de rechanges sont dépréciés en fonction de l'antériorité de leur dernière entrée en stock et de leur taux de rotation.

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptable.

Dès lors que des éléments sont de nature à faire présumer d'un risque réel et sérieux de non-recouvrement d'une créance, une dépréciation des créances clients est constituée.

2.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en compte courant faisant l'objet d'une dépréciation ne sont converties au taux de clôture qu'à hauteur de leur montant non déprécié. Les comptes courants et les créances groupes échus sont qualifiés comme opérations de nature financière.

Conformément à la réglementation ANC n° 2015-05 du 02 juillet 2015 applicable au 01 janvier 2017, les dotations et reprises de provisions pour perte de change sont enregistrées dans les comptes d'exploitations pour les créances et dettes commerciales et dans le résultat financier pour les opérations de nature financières.

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de placement est estimée sur la base des valeurs boursières à la date de clôture. Les titres sont provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

2.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025, la société détient des ventes à terme de devises non qualifiées de couverture (« positions ouvertes isolées ») comptabilisées à leur juste valeur pour un montant de 3 280K€.

Les montants nominaux des contrats sont présentés en engagements hors bilan. Les variations de valeur des instruments sont comptabilisées au bilan via des comptes transitoires, au passif pour les gains latents et à l'actif pour les pertes latentes. Conformément au principe de prudence, les gains latents n'affectent pas le résultat, tandis que les pertes latentes donnent lieu à la constatation d'une provision en résultat financier à hauteur de la moins-value latente.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

2.9 PROVISIONS

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions pour risques et charges (Note 12) ou aux passifs éventuels.

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

• **Provision pour garantie**

Haulotte Group SA accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement de 2 à 5 ans. Le cas échéant une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifique

• **Litiges**

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre événement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant été constituées pour couvrir les risques estimés correspondant à une sortie de ressources sans contrepartie.

• **Engagements de retraite**

Haulotte Group SA provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis-à-vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group SA dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Haulotte a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC d'avril 2021.

Haulotte a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Réforme des retraites en France : La promulgation, le 15 avril 2023, de la loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a pour effet de relever progressivement l'âge de départ en retraite à compter du 1er septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030, et d'accélérer l'application de la loi « Touraine » en portant la durée de cotisation à 43 ans à partir de 2027 au lieu de 2035.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

2.10 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

• *Reconnaissance et nature du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires comprend la vente des biens et services, constituée notamment par :

- les ventes de nacelles réalisées auprès des filiales de distribution et de location du groupe,
- les ventes directes auprès de certains clients,
- les ventes de pièces détachées,
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

• *Charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation comprennent notamment les coûts d'achat matières, les coûts de production et les frais de structure.

2.11 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend principalement les variations de provisions sur titres et créances en comptes courants, les gains et pertes de change (sauf ceux relatifs aux créances et dettes commerciales comptabilisées en résultat d'exploitation), les produits et charges d'intérêts sur compte courant, les dividendes, et les frais financiers liés aux emprunts.

2.12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Conformément au Plan Comptable Général issu du règlement ANC n°2022-06, le résultat exceptionnel est désormais réservé aux événements majeurs et inhabituels, tant par leur nature que par leur occurrence.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 10 mars 2026, aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS

4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

• Valeurs brutes

En K€	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	31/12/2025
Frais de R&D	49 210	-	-	5 778	54 987
Logiciels, Brevets, Licences	18 767	112	6	1 176	20 049
Frais de R&D Immobilisations incorporelles en cours	13 556	4 232	783	(5 778)	11 227
Immobilisations incorporelles en cours	1 198	697	20	(497)	1 377
Total Immobilisations incorporelles	82 730	5 040	808	679	87 641
Terrains	882	-	-	-	882
Constructions	2 626	-	-	-	2 626
Installations générales	9 077	117	10	116	9 300
Matériels et outillages	24 886	234	241	575	25 454
Autres immobilisations corporelles	3 626	259	8	160	4 037
Immobilisations corporelles en cours	1 623	40	1	(1 530)	131
Total Immobilisations corporelles	42 720	650	261	(679)	42 431
TOTAL	125 450	5 691	1 069	-	130 071

• Amortissements

En K€	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Frais de R&D	35 492	6 214	-	41 706
Logiciels, Brevets, Licences	15 046	1 721	-	16 766
Total Immobilisations incorporelles	50 538	7 934	-	58 472
Constructions	1 518	64	-	1 582
Installations générales	6 982	464	10	7 436
Matériels et outillages	20 899	1 492	103	22 288
Autres immobilisations corporelles	2 732	458	7	3 183
Total Immobilisations corporelles	32 132	2 478	120	34 490
TOTAL	82 669	10 413	120	92 962

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont ventilées de la façon suivante, en valeur brute :

En K€	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Titres de participation ⁽¹⁾	70 122	413	80	70 454
Créances rattachées à participation	258 041	6 998	43 677	221 362
Actions propres ⁽²⁾	13 898	497	632	13 763
Autres immobilisations financières	3 606	21	1 972	1 655
TOTAL VALEURS BRUTES	345 668	7 929	46 361	307 235

(1) La hausse des titres de participation s'explique par l'acquisition complémentaire de titres de notre filiale H.Argentine suite à une augmentation de capital.

(2) Le nombre d'actions propres détenues à la clôture est de 1 930 527 (Voir §4.3)

En K€	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Dépréciations Titres de participation ⁽³⁾	21 052	583	-	21 635
Dépréciations Créances rattachées à part.	26 650	6 650	-	33 301
Dépréciations Actions propres (Note 4.3)	8 731	854	10	9 576
Dépréciations Autres immob. Financières.	1 213	-	1 213	0
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	57 646	8 088	1 223	64 511
TOTAL VALEURS NETTES	288 022			242 724

(3) Haulotte Group a comptabilisé une dotation complémentaire sur les titres de ses filiales H.Argentine (407K€) et H.Mexique (176K€)

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4.3 MOUVEMENTS SUR ACTIONS PROPRES

Type	En €	2025	2024	
Liquidité	Nombre de titres achetés	204 729	263 741	
	Valeur des titres achetés	497 269	707 972	
	Prix unitaire moyen	2,43	2,68	
	Nombre de titres vendus	207 779	243 639	
	Valeur de titres vendus origine	632 112	724 624	
	Prix de vente des titres vendus	506 506	663 354	
	Plus ou moins-value	(125 606)	(61 270)	
	Nombre de titres annulés	-	-	
	Nombre de titres au 31/12		232 122	235 172
	Valeur d'origine des titres au 31/12		579 823	714 666
Mandat	Nombre de titres achetés			
	Valeur des titres achetés			
	Prix unitaire moyen			
	Nombre de titres vendus			
	Nombre de titres annulés			
	Nombre de titres au 31/12		1 698 405	1 698 405
Valeur d'origine des titres au 31/12		13 183 551	13 183 551	
Global	Nombre de titres au 31/12		1 930 527	1 933 577
	Valeur d'origine titres au 31/12		13 763 374	13 898 217
	Provision sur titres d'autocontrôle au 31/12*		(9 575 510)	(8 731 216)
	Cours de clôture des titres au 31/12		2,23	2,66

* Sur la base du cours moyen du dernier mois

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4.4 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Entreprises Siège social En K€	Capital Capitaux propres ⁽¹⁾	Taux de détention	Réserves et report à nouveau	Valeur brute des Titres Valeur nette des Titres	Avances et Prêts	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires Résultat
Haulotte France Sarl	1 046	99,99%	19 252	3 804	(26 491)	-	96 368
69 St Priest - France	24 064			3 804			3 745
Telescopelle SAS	37	100,00%	1 344	37	(1 410)	-	111
L'Horme - France	1 467			37			86
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	28 316	100,00%	16 658	26 300	1 000	-	36 694
Chine	43 917			26 300			(1 072)
Haulotte Argentina SA	14	100,00%	(138)	9 460	462	-	8 608
Argentine	(1 297)			-			(1 174)
Haulotte Arges SRL	766	100,00%	5 494	1 100	41 532	-	124 024
Roumanie	1 544			1 100			(4 767)
Haulotte Australia Pty Ltd	0	100,00%	(518)	0	26 661	-	37 557
Australie	(2 681)			-			(2 171)
Haulotte Canada	-	100,00%	-	0	9	-	-
Canada	-			0			-
Haulotte Do Brazil Ltda	78	99,98%	(33 525)	201	4 474	-	10 183
Brésil	(29 575)			-			3 953
Haulotte Digital Support Center	0	95,00%	(910)	0	1 841	-	(16)
Roumanie	(1 053)			-			(145)
Haulotte Hubarbeitsbunnen GmbH	30	100,00%	3 070	30	149	-	26 727
Allemagne	3 805			30			704
Haulotte Iberica SL	310	100,00%	2 920	7	(911)	10 000	52 177
Espagne	6 222			7			2 992
Haulotte India	49	99,99%	205	62	-	-	1
Inde	268			62			14
Haulotte Japon	28	100,00%	55	46	-	-	878
Japon	70			46			(13)
Haulotte Italia Srl	100	100,00%	3 434	11	(2 269)	7 000	43 187
Italie	5 412			11			1 878
Haulotte Mexico SA de CV	949	99,99%	(809)	1 113	5 045	-	9 593
Mexique	195			195			53
Haulotte Middle East FZE	-	100,00%	(2 363)	199	8 212	-	14 325
Emirats Arabes	(2 255)			-			(129)
Haulotte Netherlands BV	20	100,00%	1 012	20	(2 070)	1 300	17 357
Pays-Bas	1 642			20			610
Haulotte Polska SP Z.O.O.	95	100,00%	1 270	105	(1 196)	6 466	8 873
Pologne	1 939			105			571
Haulotte Scandinavia AB	9	100,00%	1 101	11	(1 460)	-	22 132
Suède	1 817			11			692
Haulotte Singapore Ltd.	-	100,00%	4 286	0	(1 826)	-	10 859
Singapour	4 325			0			40

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Entreprises Siège social En K€	Capital Capitaux propres ⁽¹⁾	Taux de détention	Réserves et report à nouveau	Valeur brute des Titres Valeur nette des Titres	Avances et Prêts	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires Résultat
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd. Chine	- (15 382)	100,00%	(13 808)	550 -	-	-	9 153 (2 296)
Haulotte UK Ltd Angleterre	1 1 987	100,00%	1 617	2 2	607	-	12 070 376
Haulotte US Inc Etats Unis	3 (20 685)	100,00%	(49 921)	3 -	129 435	-	82 901 (3 233)
Horizon High Reach Limited Argentine	802 10 948	100,00%	10 620	5 065 5 065	-	-	6 484 (474)
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A. Espagne	100 226	91,00%	277	300 -	1 743	-	- (151)
Haulotte Chile Chili	0 1 664	100,00%	1 572	0 0	-	-	2 259 91
HORIZON HIGH REACH CHILE SPA Chili	0 (3 995)	100,00%	(4 413)	5 -	-	-	1 151 412
Acarlar Turquie	73 5 545	100,00%	4 266	22 024 12 024	-	-	12 434 1 206

(1) Y compris Capital et Résultat

Pour les filiales étrangères, les données présentées ont été converties au taux de clôture sauf pour le Chiffre d'Affaires et le Résultat qui sont convertis au taux moyen. Pour les filiales Haulotte Argentine, Horizon High Reach Limited et Acarlar toutes les données sont converties aux taux de clôture suite à IAS29.

Le montant des cautions et avals sont présentées dans les notes 24 et 25.

NOTE 5 - STOCKS

En K€	Stocks au 31/12/2025			Stocks au 31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières	18 383	(1 107)	17 276	20 037	(1 414)	18 623
En-cours	3 446	-	3 446	2 513	-	2 513
Produits finis	18 938	(654)	18 284	19 356	(570)	18 786
Marchandises	13 815	(1 045)	12 770	13 115	(1 023)	12 092
TOTAL	54 582	(2 806)	51 775	55 021	(3 007)	52 014

La variation des stocks s'explique principalement par la baisse des composants et des produits finis compensée pour partie par la hausse des en-cours et marchandises.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 6 - CREANCES CLIENTS

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Créances Clients et Comptes rattachés	96 289	124 346
dont créances groupe	86 422	114 291
Dépréciation	(45 680)	(52 399)
dont dépréciation créances groupe	(45 166)	(51 190)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	50 609	71 947

La baisse des créances clients concerne essentiellement nos filiales Haulotte Argentine, Haulotte Brésil, Haulotte France, Horizon et Haulotte US.

La baisse de la dépréciation porte essentiellement sur les créances vis-à-vis de notre filiale Haulotte Brésil.

NOTE 7 - ECHEANCE DES CREANCES

Les créances se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à participations	221 362	3 500	-	217 862
Créances clients	96 289	58 907	-	37 382
Autres créances	17 469	17 469	-	-

Les autres créances comportent essentiellement des comptes courants à court terme.

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION

En K€	31/12/2025	31/12/2024
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 772	2 182
Charges d'exploitation	1 772	2 182
Charges financières	-	-
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 018	1 474
ECARTS DE CONVERSION ACTIFS	4 207	2 129
Sur les créances	4 199	1 773
Sur les dettes	8	356
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIFS	8 683	29 693
Sur les créances	5 121	29 680
Sur les dettes	282	13
Valorisation instruments financiers Actif	3 280	-

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des prestations informatiques.

Les produits constatés d'avance concernent des machines et des pièces de rechange.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 9 - CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR

9.1 CHARGES À PAYER

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	245	280
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 111	14 237
Dettes fiscales et sociales	2 608	3 928
Autres dettes	1 253	23
TOTAL	21 217	18 468

9.2 PRODUITS À RECEVOIR

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	10 793	10 702
Autres créances	826	1 059
Intérêts courus à recevoir	-	-
TOTAL	11 618	11 761

Les créances clients et comptes rattachés comportent notamment des facturations d'intérêts de comptes courant envers nos filiales.

Les autres créances comportent des avoirs à recevoir de divers fournisseurs.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

• Composition du capital

En €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Nombre de titres	31 371 274			31 371 274
Valeur nominale en euros	0,13			0,13
Capital social en euros	4 078 265			4 078 265

• Tableau de variations des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2024	117 080
Dividendes distribués	(6 475)
Variations des provisions réglementées	(30)
Résultat de l'exercice	(7 493)
Subvention d'investissement	(1)
Autres variations	-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025	103 082

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 11 - IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Dénomination sociale - siège social	Forme	Capital	% détenu
SOLEM 93 Epinay sur Seine – France - SIRET : 332 978 162 00037	S.A.S	477	60,86

Les comptes consolidés sont disponibles au siège de la société Solem.

NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€	31/12/2024	Dotations	Utilisations	Reprises devenues sans objet	31/12/2025
Provision pour garantie	2 896	517	920	48	2 444
Provision pour perte de change	1 756	4 105	-	1 756	4 105
Provision pour perte de change sur créances et dettes commerciales	373	102	-	373	102
Provision pour retraite, médailles et autres coûts salariaux	3 716	685	116	11	4 274
Autres provisions pour risques et charges	862	230	645	10	436
TOTAL	9 602	5 639	1 681	2 198	11 362
		Dotations	Reprises		
Résultat d'exploitation		1 304	1 468		
Résultat financier		4 105	1 756		
Résultat exceptionnel		230	655		
TOTAL		5 639	3 879		

• Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 2.8 en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- une table de mortalité INSEE 19-21 (En 2024 : INSEE 18-20),
- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme calculé sur un historique,
- un taux d'actualisation de 3.96 % (En 2024 : 3.25 %),
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers,
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 65 ans pour les cadres, 64 ans pour les ETAM/ouvriers.

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Au 31 décembre 2025, la provision se compose comme suit :

- 3 990 K€ de provisions d'indemnités de départ à la retraite.
- 285 K€ de provisions pour médailles du travail.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 13 - EMPRUNTS

13.1 EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En K€	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Crédit syndiqué	90 000	100 000	120 000	70 000
Prêt Participatif Relance	10 000	-	-	10 000
Autres emprunts	107 750	5 016	30 989	81 778
Découverts sur crédit syndiqué	10 412	11 137	4 184	17 365
Autres découverts	1 017	1 380	-	2 397
Intérêts courus	280	76	111	245
TOTAL	219 460	117 609	155 284	181 785

• *Crédit syndiqué :*

Le 16 décembre 2025 un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé pour un montant de 130M€, identique au précédent contrat, permettant au groupe de sécuriser sa principale source de financement. La maturité de ce contrat est de trois ans avec possibilité d'extension jusqu'à 5 ans.

Au 31 décembre 2025, le crédit syndiqué d'une valeur de 130M€, est utilisé à hauteur de 87M€.

En K€	31/12/2024	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne refinancement	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne revolving	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne découvert	En cours au 31 décembre 2025	Montant disponible non utilisé au 31 décembre 2025
Revolving	90 000	-	(20 000)	-	70 000	20 000
TOTAL HORS DÉCOUVERT	90 000	-	(20 000)	-	70 000	20 000
Découvert	10 412			6 953	17 365	22 635
Intérêts courus	114			(80)	34	
TOTAL	100 527	-	(20 000)	6 873	87 400	42 635

Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2025, le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) signé en juin 2022 ainsi que le contrat "Club deal" signé en juillet 2021 ne font pas l'objet de sûreté réelle, mais comportent cependant un certain nombre d'obligations classiques que se doit de respecter le Groupe pendant toutes leurs durées. Ces trois contrats sont liés par des clauses de défaut croisé.

Les ratios à respecter sont mesurés soit mensuellement sur une base déclarative soit semestriellement sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, basés sur des agrégats issus des états financiers.

• *Club deal financement d'actif :*

Cet emprunt a été souscrit en juillet 2021 auprès de certaines banques du pool de crédit syndiqué. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'établit à 4,8 M€. Les conditions de ratios financiers sont les mêmes que ceux du crédit syndiqué.

• *Prêt Garanti par l'Etat (PGE) :*

Le 28 juin 2022, Haulotte a obtenu de l'ensemble des prêteurs de son crédit syndiqué ainsi que BPI France un Prêt Garanti par l'Etat pour un total de 96 M€. En avril 2023, le Groupe a choisi d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans, portant ainsi sa maturité à juin 2028.

En Juin 2023, un PGE complémentaire de 2 M€ a été obtenu, son amortissement commencera en Septembre 2025 pour se terminer en Juin 2029.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de l'ensemble de ces PGE s'établit à 61,8 M€.

Une partie seulement de ces PGE est soumise aux mêmes conditions de respect des ratios financiers que celles du Crédit syndiqué, portant sur un capital restant dû au 31 décembre 2025 de 50,6 M€.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

• Prêt Participatif Relance (PPR) :

Durant l'année 2023 le groupe a souscrit pour 10M€ de Prêt participatif Relance. Ces prêts à taux fixe seront remboursés sur une durée totale de 8 ans (incluant une période de 4 ans de différé d'amortissement).

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de ce prêt s'établit à 10 M€.

• Suivi des ratios financiers :

Le Groupe respecte l'ensemble de ses obligations contractuelles pour chacun de ses contrats pour la période de décembre 2025, conformément aux accords obtenus par l'ensemble des prêteurs lors de la signature du nouveau contrat de crédit syndiqué.

Dans un environnement manquant actuellement de visibilité dans l'ensemble des marchés, le Groupe prévoit de respecter ses covenants financiers au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2026.

Cette projection s'inscrit dans une trajectoire de retour progressif à des niveaux de chiffre d'affaires et de marge historiquement observés, la perspective d'une dynamique de marché, ainsi que la poursuite des efforts engagés en matière de rationalisation du besoin en fonds de roulement (en particulier des stocks) et de maîtrise des dépenses opérationnelles.

13.2 ECHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

Les emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2025 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	181 785	124 289	56 070	1 426
Dont Emprunts Crédit syndiqué	70 000	-	70 000	-
Dont Prêt Participatifs relance	10 000	-	8 938	1 063
Dont Autres emprunts	81 778	34 282	47 132	363
Dont Découverts Crédit syndiqué	17 365	17 365	-	-
Dont Autres découverts	2 397	2 397	-	-
Dont Intérêts courus	245	245	-	-

NOTE 14 - ECHEANCE DES DETTES

Les dettes au 31 décembre 2025 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	41 335	41 335	-	-
Dettes fiscales et sociales	6 253	6 253	-	-
Autres dettes	60 823	60 823	-	-
Dont comptes courants	59 563	59 563	-	-

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	France	Export	Total
Vente de matériel de manutention et de levage	47 176	107 945	155 121
Vente de services	2 516	8 896	11 411
TOTAL	49 691	116 841	166 532

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 16 - TRANSFERTS DE CHARGES

	31/12/2025	31/12/2024
Transfert de charges notes débits		683
Transfert de charges liés à des remboursements d'assurance		67
Transfert de charges liés à des remboursements de charges sociales sur années antérieures		30
Transfert de charges liés à des reclassements de charges d'exploitation en exceptionnel		443
TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	-	1 576

En 2025, suite à la suppression des comptes de transferts de charges de nouvelles rubriques sont impactées :

- Les notes de débits et charges sociales sont enregistrées au crédit des comptes de charges de personnels.
- Les remboursements d'assurance sont enregistrés dans les autres produits d'exploitation.
- Le reclassement de charges d'exploitation en exceptionnel sont imputés dans le compte de charge approprié.

NOTE 17 - HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	Pricewaterhouse Coopers Audit S.A.	BM&A
Certification des comptes	233	126
Services autres que la certification des comptes	25	85
TOTAL	258	211

Les services autres que la certification des comptes comprennent notamment la certification des informations en matière de durabilité pour un montant total de 50 K€ réparti à hauteur de 25 K€ pour chaque commissaire aux comptes.

NOTE 18 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 19 - AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits - gains de change sur opérations commerciales	1 250	1 092
Autres produits	8 731	16 548
TOTAL DES PRODUITS	9 980	17 640
Autres charges - pertes de change sur opérations commerciales	1 361	1 236
Autres charges	4 583	2 994
TOTAL DES CHARGES	5 944	4 230
TOTAL	4 036	13 410

Les autres produits sont principalement composés des redevances de brevets, de technologies et marques facturés à nos usines étrangères.

Les autres charges sont principalement composées de redevances de logiciels.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 20 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER

20.1 RÉSULTAT FINANCIER

En K€		31/12/2025	31/12/2024
Provisions des titres et créances rattachées à des participations		(7 233)	(631)
Provisions des autres prêts		1 089	(73)
Dividendes reçus		24 766	21 282
Intérêts de comptes courants		18 296	19 601
Intérêts d'emprunts, découverts et commissions sur prêt		(10 660)	(12 137)
Résultat de change : gains, pertes, variation de provisions		(2 669)	238
Le détail par devises est le suivant :			
	USD	(1 436)	
	GBP	(109)	
	AUD	(1 071)	
	Autres	(52)	
		(2 669)	
Provisions des actions propres*		(844)	368
Produit des valeurs mobilières de placement		3	11
Mali / Bonis sur actions propres		(126)	(61)
Intérêts de retard et escomptes		48	(262)
Frais et produits financiers sur Swap		(403)	-
TOTAL		22 267	28 336

* Voir § 4.3

20.2 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	Charges	Produits	Charges	Produits
	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
Provisions pour risques et charges	230	35	812	1 404
Autres charges/produits exceptionnels	156	162	555	-
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	30	-	30
TOTAL	387	227	1 367	1 434

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 21 - REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

21.1 RÉPARTITION DE L'IMPÔT

En K€	Résultat avant IS	IS	Résultat après IS
Résultat courant	(10 762)	3 428	(7 334)
Résultat exceptionnel	(159)	-	(159)
TOTAL	(10 921)	3 428	(7 493)

La répartition de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel a été déterminée en recalculant un résultat fiscal courant et un résultat fiscal exceptionnel auquel a été appliqué le taux d'impôt.

21.2 CRÉDITS D'IMPÔTS

	Montant en K€
Crédit d'impôt recherche	2 151
Intégration Fiscale	1 262
Mécénat	15
TOTAL	3 428

NOTE 22 - SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Base	Impôt différé
Charges comptabilisées non déductibles fiscalement		
Participation des salariés		
Organic	226	56
Dépréciation des stocks	2 094	523
Dépréciation des créances clients	514	128
Provision pour retraite	3 990	997
Produits latents taxés et non constatés en résultat	5 403	1 351
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	12 226	3 057

Haulotte Group SA en tant que tête d'intégration fiscale dispose de déficits reportables pour 178 132K€ :

- 28 851 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2011,
- 24 549 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2012,
- 1 792 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2013,
- (6 170) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2014,
- (3 654) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2015,
- (363) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2016,
- 1 978 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2017,
- 2 020 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2018,
- 2 520 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2019.
- 44 019 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2020.
- 13 694 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2021.
- 11 162 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2022.
- 15 309 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2023.
- (7 839)K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2024.
- 50 263 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2025.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 23 - INTEGRATION FISCALE

Haulotte Group SA est à la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant au 31 décembre 2025 les sociétés Haulotte France et Télescopelle.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt supportée par les filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 24 - SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 1 212K€ à la charge de la société pour l'exercice écoulé, contre 928K€ en 2024. Ce montant provient de la refacturation par la société SOLEM de la quote-part de prestation effectuée pour la Société par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte de la Société.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé entre la société SOLEM et la société, le coût de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice d'anciens dirigeants.

NOTE 25 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

25.1 ENGAGEMENTS LIÉS AU CRÉDIT-BAIL

Poste du bilan (K€)	Coût d'entrée ⁽¹⁾	Dotations aux amortissements ⁽²⁾		Valeur nette
		exercice	cumulées	
Autres immobilisations corporelles	15 674	615	3 159	12 516
TOTAL	15 674	615	3 159	12 516

(1) Prix de revient.

(2) Dotations qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

Poste du bilan (K€)	redevances payées		redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel ⁽¹⁾
	exercice	cumulées jusqu'à un an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Autres immobilisations corporelles	1 525	8 045	1 385	5 486	1 294	8 165
TOTAL	1 525	8 045	1 385	5 486	1 294	8 165

(3) Selon contrat.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

25.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Garanties données aux organismes financiers sur des solutions de financement clients :

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement soit une vente à crédit, soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

- Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers,
- Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques,
- Garantie spécifique couvrant un montant déterminé pour une créance donnée,
- Garantie sous forme d'engagements de rachat de l'équipement.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
- de 1 an	3 880	3 033
+ de 1 an	12 588	15 012
TOTAL	16 468	18 046

Engagements de rachat donnés auprès des organismes de financement des clients

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients dans le cas où ceux-ci ne lèvent pas l'option d'achat.

Pas d'engagements en 2025.

Garanties données sur financement export (part non assurée)

Des contrats de financement export sont mis en place pour certains clients. Des organismes spécialisés garantissent aux banques ces contrats à hauteur d'un certain pourcentage. Le groupe donne alors une contre-garantie complémentaire à l'établissement financier pour le pourcentage non couvert.

A fin décembre 2025, il n'y a plus d'engagement de ce type car tous les contrats sont arrivés à terminaison.

Autres engagements

Il s'agit de cautions données par la société à des fournisseurs :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
- de 1 an	10	10
TOTAL	10	10

Il s'agit de cautions données par la Société à des clients :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
- de 1 an	352	206
TOTAL	352	206

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 26 - ENGAGEMENTS REÇUS

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Engagement reçu de Télescopelle, bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune	1 450	1 450

NOTE 27 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Au 31 décembre 2025, la société détient des ventes à terme de devises non qualifiées de couverture « positions ouvertes isolées » :

Type d'instrument	Notionnel couvert	Devise	Échéance	Juste valeur au 31/12/2025
Vente à termes	32 500 KUSD	USD/EUR	09/2026	3 280 K€

NOTE 28 - EFFECTIF MOYEN

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	281	271
E.T.D.A.M.	142	135
Ouvriers	160	192
TOTAL	582	598

NOTE 29 - EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change auquel est exposée la société porte essentiellement sur des créances en dollars américain, en dollars australien et en livre sterling. Elle couvre partiellement son risque en procédant éventuellement à des achats à terme des devises concernées et à l'aide d'une couverture en dollars américain.

Créances (nettes de dépréciations), dettes, positions de trésorerie et engagements significatifs libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture de change

Risque de change en K€	Devises								
	AUD	SEK	GBP	USD	PLN	RMB	TRY	INR	Autres
BILAN									
CREANCES ⁽¹⁾	(21 204)	(1 915)	(2 081)	(191 063)	-	(157)			
<i>dont créances groupe</i>	(21 204)	(1 915)	(2 080)	(190 969)	-	-			
<i>dont créances hors groupe</i>	-	-	(1)	(94)	-	(157)			
Positions de trésorerie débitrice ⁽²⁾	(1 878)	(68)	(470)	(6 436)	(265)	-			
DETTES ⁽³⁾	4 102	-	23	9 173	1 196				
<i>dont dettes groupe</i>	3 925	-	22	7 001	1 196				
<i>dont dettes hors groupe</i>	177	-	1	2 172	-				
Positions de trésorerie créditrice ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-			
HORS BILAN ⁽⁴⁾									
Engagements donnés hors groupe	4 219					1 804			

(1) Créances financières, créances d'exploitation.

(2) Positions de trésorerie

(3) Dettes financières, dettes d'exploitation, autres.

(4) Il s'agit des engagements de poursuite de loyers et de pools risque mentionnés au paragraphe 23.2

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 30 - COMPTE DE RESULTAT 2024 SELON ANC 2014-03

En milliers d'euros	Note	31/12/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	15	245 057
Production stockée		6 885
Production immobilisée		6 209
Subvention d'exploitation		14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		6 786
Autres produits	18	17 640
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		282 591
Achats de marchandises		26 112
Variation de stocks de marchandises		(1 297)
Achats de matières premières		121 031
Variation de stocks de matières premières		19 825
Autres achats et charges externes		55 286
Impôts et taxes		2 478
Salaires		33 042
Charges sociales		14 027
Dotations aux amortissements des immobilisations	4	9 542
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		13 643
Dotations aux provisions pour risques et charges	12	1 242
Autres charges	18	4 230
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		299 162
RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 571)
Produits financiers de participations		21 282
Intérêts et produits financiers similaires		25 280
Reprises de provisions financières		4 583
Différences positives de change		3 115
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		54 261
Dotations aux amortissements et provisions financières		5 114
Intérêts et charges financières		18 068
Différences négatives de change		2 681
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		25 864
RESULTAT FINANCIER	19.1	28 397
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		11 826
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		695
Produits exceptionnels sur opérations en capital		33
Reprises sur provisions		1 434
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 163
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		557
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		108
Dotations exceptionnelles aux provisions		812
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 476
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19.2	686
Impôt sur les sociétés	20	(1 878)
RESULTAT NET		14 391

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

PricewaterhouseCoopers Audit

Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi
CS 30259 - 69287 LYON CEDEX 02

BM&A

11 rue de Laborde
75008 Paris

A l'Assemblée générale de la société Haulotte Group SA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Haulotte Group SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION, DES CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS ET DES CRÉANCES CLIENTS GROUPE

Risque identifié

La société Haulotte Group SA détient les titres des sociétés du groupe et exerce une activité de production. Dans le cadre du développement du Groupe, elle est amenée à procéder à des avances de trésorerie pour le financement de ses filiales. Elle vend par ailleurs du matériel aux filiales de commercialisation et réalise des prestations de services pour l'ensemble du Groupe.

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations et les créances clients groupe au 31 décembre 2025 représentent des postes significatifs du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Les créances rattachées aux participations et les créances clients groupe sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation au regard de leur caractère recouvrable.

Tel qu'indiqué dans la note 2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres des filiales est estimée par la Direction sur la base de la quote-part de situation nette détenue, ou la méthode des multiples, ou sur les business plans établis dont les flux sont actualisés. Ces éléments servent aussi de base pour l'évaluation du caractère recouvrable des créances rattachées aux participations et créances clients groupe.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas soit à des éléments historiques (quote-part de situation nette), soit à des éléments comparables (multiples), soit à des éléments prévisionnels (business plans).

Compte tenu de leurs montants significatifs, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées aux participations, créances clients groupe constitue un point clé de notre audit. Leur correcte évaluation est en effet déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Haulotte Group SA.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction repose sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés et, selon les titres concernés, à :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : vérifier que les quotes-parts de situation nette retenues concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.
- Pour les évaluations reposant sur une méthode des comparables : examiner la cohérence des sociétés comparables retenue.
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction générale.
 - vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

Enfin, nous avons apprécié les informations communiquées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Haulotte Group SA par votre assemblée générale du 28 mai 2015 pour le cabinet BM&A et du 2 octobre 1998 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet BM&A était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 28ème.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 24 avril 2026,
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Natacha PELISSON

BM&A

Alexis THURA

